



# Commune de Chavannes-de-Bogis

## MUNICIPALITE

Tél. (022) 960 75 00

Fax (022) 960 75 05

chavannes-de-bogis@bluewin.ch

## Grande nouvelle à Chavannes-de-Bogis :

La commune mettra à disposition de la population, dès le 1<sup>er</sup> février 2011, deux cartes journalières « Commune » valables **sur les réseaux CFF, cars postaux, les bateaux ainsi que la plupart des transports urbains et de nombreux chemins de fer privés.**



Ces cartes journalières « Commune » sont délivrées selon les conditions générales suivantes :

- AYANT DROIT :** Toute personne domiciliée à Chavannes-de-Bogis.
- PRIX :** CHF 40.00 par jour.
- RESERVATION :** Au Greffe communal (tél. 022 960.75.00). Le nombre de retraits par habitant est illimité.
- ATTRIBUTION :** La décision d'attribution est sans appel. Aucun recours ne sera accepté.
- PAIEMENT :** Le paiement se fait lors de la réservation ou du retrait des cartes journalières « Commune ». En cas de non retrait, la taxe n'est pas remboursée.
- RETRAIT :** La (les) carte(s) journalière(s) « Commune » doit (doivent) être retirée(s) au greffe communal, route de la Sallivaz 3, du lundi au vendredi selon les heures d'ouverture du bureau.
- PERTE :** En cas de perte de la (des) carte(s) journalière(s) « Commune », l'utilisateur ne sera pas remboursé.

**La Municipalité**